



**HAL**  
open science

# Protection des paysages de l'industrie et récit mémoriel du territoire

Mathieu Gigot, Arnaud Bernard de Lajartre

► **To cite this version:**

Mathieu Gigot, Arnaud Bernard de Lajartre. Protection des paysages de l'industrie et récit mémoriel du territoire: Exemples de 3 villes des Pays de la Loire: Angers, Nantes et Saint-Nazaire. Patrimoine en tension, les paysages industriels, APIC, Oct 2022, Troyes, France. pp.88-97. halshs-04481851

**HAL Id: halshs-04481851**

**<https://shs.hal.science/halshs-04481851>**

Submitted on 28 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

## **PROTECTION DES PAYSAGES DE L'INDUSTRIE ET RÉCIT MÉMORIEL DU TERRITOIRE**

### **Exemples de 3 villes des Pays de la Loire : Angers, Nantes et Saint-Nazaire**

Mathieu GIGOT<sup>1</sup>  
Arnaud DE LAJARTRE<sup>2</sup>

#### **Introduction**

« L'intensité de la préservation patrimoniale est, en règle générale, toujours plus forte dans les villes-usines que dans les faubourgs industriels de villes classiques. Cette différence est due à l'importance de l'industrie dans la genèse même de la ville-usine alors qu'elle n'était qu'une activité parmi d'autres dans la ville classique où la pression foncière est par ailleurs beaucoup plus forte, ne favorisant pas la préservation patrimoniale des vestiges industriels » (Del Biondo et Edelblutte, 2016, p. 477). Si l'analyse menée par Del Biondo et Edelblutte à propos des villes-usines permet de caractériser des paysages industriels encore fortement présents dans leurs territoires, l'étude de villes s'étant « seulement » dotés de faubourgs industriels, lors d'une phase historique de développement parmi d'autres, questionne tout autant la valeur d'un éventuel paysage industriel dans le projet territorial comme dans le récit mémoriel du territoire. Ce dernier constitue en effet à sa manière un élément de la définition même du paysage telle qu'établie par la Convention européenne éponyme en 2000 ; puisque le paysage représente « une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »<sup>3</sup>, la perception du territoire par les populations inclut logiquement celle de son histoire, des cathédrales aux usines ou aux cités ouvrières. Les conserver équivaut donc à construire une mémoire politique, mais aussi parfois un marketing territorial. Sous cet angle, les traces de l'industrie constituent des marqueurs paysagers forts, souvent très visibles (cheminées, bâtiments étendus à l'architecture typique, *etc.*), et participent de l'histoire des lieux. Ainsi, les héritages industriels tendent à être patrimonialisés et le « patrimoine industriel » constitue aujourd'hui une catégorie à part entière dans le champ patrimonial (Bergeron et Dorel-Ferré, 1996).

Pourtant, le patrimoine industriel est longtemps resté un angle mort des outils de protection des patrimoines (Monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables entre autres) qui se concentrent davantage sur des patrimoines plus anciens et plus consensuels. L'extension du champ patrimonial (Heinich, 2014 ; Morisset, 2012) et la multiplication des outils offerts aux collectivités territoriales pour construire leurs propres narrations patrimoniales (De Lajartre et Gigot, 2021) ont permis aux héritages industriels de se révéler, en particulier dans des territoires où ils ont marqué tant les populations que les paysages. Le patrimoine industriel devient alors un élément consécutif du récit territorial voire un élément du projet de territoire, comme en témoigne l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier dans le Nord-Pas-de-Calais en 2012 (Prost et Monsaingeon, 2020). Dans ce récit, le patrimoine industriel est valorisé et participe aux démarches de marketing territorial (Houllier-Guibert et Mortelette, 2020).

Parmi les nouveaux outils que les collectivités locales peuvent mobiliser pour ancrer leur récit territorial, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend une place importante dans un contexte de resserrement des créations de nouveaux sites patrimoniaux remarquables, décidés par l'État. Le PLU

---

<sup>1</sup> Maître de conférences en aménagement de l'espace-urbanisme, université Paris Cité, UMR Géographie-cités.

<sup>2</sup> Maître de conférences en droit public, université d'Angers, Centre Jean Bodin.

<sup>3</sup> Convention européenne du paysage, Florence, 2000.

est en effet capable d'identifier des éléments patrimoniaux et/ou paysager et d'y attacher une protection, celle-ci restant à géométrie variable (Gigot *et.al.*, 2023). Les héritages industriels peuvent y trouver leur place et faire l'objet d'une forme de patrimonialisation. Le paysage est aussi un objet saisi par la planification territoriale (Gigot et De Lajartre, 2018), tant comme élément de diagnostic que comme élément de projet.

C'est en partant de l'analyse des dispositifs de protection de l'État en matière de patrimoine et de la lecture des documents de planification territoriale (PLU) que cette contribution interroge la mise en récit et la mise en projet des héritages industriels en tant qu'éléments constitutifs du paysage urbain. Il s'agit de comprendre si, d'une part, les héritages industriels font patrimoine localement et si, d'autre part, le paysage qu'ils façonnent est valorisé dans les projets de territoire.

Cette contribution s'appuie sur trois études de cas ligériens : Saint-Nazaire Angers et Nantes. Trois villes des Pays de la Loire au riche passé (et parfois présent) industriel, mais avec des approches radicalement différentes dans la prise en compte du patrimoine industriel et des paysages qu'il façonne.

### **I – Saint-Nazaire : un héritage industriel en perpétuel développement qui façonne le paysage**

Située sur l'estuaire de la Loire, Saint-Nazaire est une ville fortement marquée par l'industrie, en particulier celle des chantiers navals qui font sa gloire. Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire s'étend sur près de 2.700 Ha<sup>4</sup> entre Nantes et Saint-Nazaire<sup>5</sup> et concentre près de 28.000 emplois dont 3.000 pour la seule ville de Saint-Nazaire. Cette forte présence de l'industrie crée un paysage singulier et bien ancré sur le territoire, avec une « qualité des lieux tendue entre "l'industriel" et "le naturel" » (Coëffé et Morice, 2013). Au-delà des sites industriels, le paysage nazairien se distingue par l'ensemble des infrastructures liées à l'activité portuaire et particulièrement des chantiers navals (Photographie 1). Ces derniers sont très ancrés dans l'identité de Saint-Nazaire où ont été fabriqués de grands paquebots qui ont marqué l'histoire de l'industrie navale. Au demeurant, ces éléments constitutifs de l'histoire des chantiers navals ne sont pas protégés, ni par l'État (au travers des Monuments historiques), ni par la collectivité locale (au travers de son PLU). Seule l'usine élévatoire bénéficie d'une protection récente au titre des Monuments historiques (2021), ce qui reste bien maigre au vu des nombreuses infrastructures qui ont contribué à asseoir le prestige des paquebots nazairiens. Si la notion de « patrimoine industriel » est plutôt absente des documents de planification, celle de « paysage industriel » est davantage utilisée.

---

<sup>4</sup> Dont 1.350 Ha de zones portuaires, logistiques et industrielles aménagées et 1.055 Ha d'espaces naturels.

<sup>5</sup> « Grand Port de Nantes Saint-Nazaire : quelle stratégie pour l'avenir du port ? », contribution du CESER Pays de la Loire, 2020.



Photographie 1 : Le site industrialo-portuaire de Saint-Nazaire et l'importance des chantiers navals  
(crédit : Arnaud de Lajartre)

Le PLUi de l'agglomération de Saint-Nazaire identifie, parmi dix entités paysagères, une séquence paysagère intitulée « la Loire monumentale » qui « désigne les paysages industriels ligériens en continuité de la côte urbanisée dont ils se distinguent par un adressage double sur le front littoral et estuarien ainsi que par l'urbanisation XXL des équipements portuaires et industriels »<sup>6</sup>. Le PLUi identifie ainsi des verticalités repères, formes de marqueurs paysagers, comme le « très grand portique STX » ou les « grues Mohr » (Photographie 2). Il ne fait donc pas l'impasse sur l'industrie, omniprésente dans le paysage nazairien. Au contraire, il la monumentalise en la qualifiant tantôt « d'emblématique », tantôt de « monument industriel de la Loire ». Le patrimoine industriel nazairien n'est donc pas protégé factuellement mais il est valorisé dans les documents de planification territoriale (notamment au travers de circuits touristiques) ainsi que dans le label Ville d'art et d'histoire récemment obtenu par la ville.

---

<sup>6</sup> OAP n°9 « La Loire monumentale : paysages industriels ligérien et estuarien » du PLUi CARENE Saint-Nazaire agglomération, p. 7.



Photographie 2 : Le très grand portique sur les chantiers navals de Saint-Nazaire  
(crédit : Andrea Klose)

Le patrimoine industriel semble être en proie à un dilemme, entre préservation et nécessaire évolution. Cela transparaît assez nettement dans la rédaction du PLUi : « l'enjeu aujourd'hui de cet espace tient autant dans la préservation d'un patrimoine original que dans la pérennité des infrastructures portuaires qui marquent aujourd'hui le paysage »<sup>7</sup>. La particularité de Saint-Nazaire (comparée à d'autres villes, comme Nantes et Angers dans la présente publication) tient au fait que la zone industrialo-portuaire est toujours en activité et continue même de se développer. Alors qu'à Nantes, la question du patrimoine industriel est pensée en termes de reconversion de friches, à Saint-Nazaire, elle est pensée comme un potentiel obstacle au développement des chantiers navals. L'animateur de l'architecture et du patrimoine l'exprime en ces termes : « on est sur un site où tout sert. Il n'y a pas de friche. On fait face à des patrimoines de production qui doivent toujours s'adapter ! Rien n'est protégé »<sup>8</sup>. En 1996, la démolition de la grue Gusto (construite en 1936) est une bonne illustration de ce tiraillement entre patrimonialisation et développement économique. Malgré un avis de protection en Monument historique du Ministère de la culture et de la communication, aucun arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire n'a finalement été signé en raison d'un désintérêt des acteurs locaux et faute de moyens pour la restaurer<sup>9</sup>. Elle fut rasée, permettant ainsi aux chantiers navals de continuer à se développer. Dans ces conditions, la

---

<sup>7</sup> Rapport de présentation du PLUi CARENE Saint-Nazaire agglomération, État initial de l'environnement, p. 31.

<sup>8</sup> Entretien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Nazaire, 23 mars 2022.

<sup>9</sup> « Saint-Nazaire envoie sa "grand-mère" à la casse », *Libération* du 23 mars 1996 ; « À Saint-Nazaire, la destruction de la grue Gusto, symbole d'un patrimoine industriel laissé à l'abandon », *Le Monde* du 18 juin 1996.

patrimonialisation d'un paysage industriel actif semble difficile, ce que Clément Colin *et al.* avaient aussi relevé en prenant l'exemple de la centrale thermique de Cordemais (Colin *et al.*, 2013).

L'évolution des paysages de l'industrie nazairienne est aussi fortement liée à la maîtrise du foncier sur lequel la collectivité n'a pas de prise. La zone industrialo-portuaire est un domaine public maritime<sup>10</sup> géré par les services de l'État. Il est de fait inaccessible, y compris pour y inventorier les potentielles richesses patrimoniales comme l'explique la chercheuse de l'Inventaire municipal : « je n'ai pas eu accès à un espace où se concentre tout le patrimoine industriel de Saint-Nazaire [...] Je ne sais pas ce qu'il reste »<sup>11</sup>. Difficile alors pour la commune de Saint-Nazaire d'imaginer une politique de patrimonialisation des paysages industriels. Le site industrialo-portuaire constitue un bassin d'emplois extrêmement important et les innovations technologiques des industries ainsi que leur développement nécessitent des adaptations permanentes du site, potentiellement incompatibles avec la sauvegarde du patrimoine industriel. L'économie prend le pas sur le patrimoine.

Cependant, même non protégé, le patrimoine industriel est assez largement valorisé. Au-delà des circuits touristiques organisés dans les chantiers navals ou sur le port<sup>12</sup>, qui mettent en avant l'industrie navale, le label Ville d'art et d'histoire, obtenu par la ville en 2020, appuie sur le patrimoine industriel comme un élément identitaire important pour la commune, dont la valorisation est encouragée. Ainsi, le patrimoine industriel constitue l'un des champs thématiques retenu pour la candidature au label Ville d'art et d'histoire.

C'est aussi la dimension immatérielle du patrimoine industriel nazairien qui est mise en avant. Si les chantiers navals façonnent un paysage unique en son genre, ce sont surtout les paquebots produits sur le site qui restent dans les mémoires (Photographie 1) : « les objets construits (les paquebots) pèsent plus que l'outil industriel lui-même [...] Le grand culte des Nazairiens, ce n'est pas celui de l'usine, mais celui de l'objet livré, le produit fini »<sup>13</sup>. La patrimonialisation ne se fait donc pas par les outils classiquement consacrés par le droit (Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables ou même identification dans la planification urbaine) mais par l'entretien d'une mémoire des paquebots. C'est l'objet fini qui est davantage valorisé que l'outil de production et c'est d'ailleurs ce qui est mis en avant par l'office de tourisme, à l'instar de cette description de la visite des chantiers navals où ce sont pourtant les outils de production qui sont donnés à voir (cale de construction, portique...) : « découvrez le berceau des navires-rois : les paquebots ! Depuis 1862, ces navires sont les plus beaux ambassadeurs de Saint-Nazaire et témoignent d'un savoir-faire extraordinaire »<sup>14</sup>.

Le patrimoine industriel nazairien est indéniablement une composante du paysage, socialement acceptée et valorisée par l'action publique locale, même si cette dernière a peu de marge de manœuvre pour déployer des projets de protection et/ou valorisation. Les paysages industriels de Saint-Nazaire ne sont donc pas protégés en tant que tels mais constitutifs d'une narration patrimoniale particulièrement ancrée sur le port et les chantiers navals. Ce faisant, les documents de planification territoriale et le label Ville d'art et d'histoire tendent à valoriser le patrimoine industriel par des visites touristiques. Pour autant, la municipalité semble axer davantage son travail vers le patrimoine de la

---

<sup>10</sup> Le domaine public maritime est constitué du rivage de la mer et du sol et du sous-sol de la mer. Sa gestion revient traditionnellement à l'État.

<sup>11</sup> Entretien avec une chercheuse de l'Inventaire, 28 mars 2022.

<sup>12</sup> Site Internet de l'office de tourisme de Saint-Nazaire : <https://www.saint-nazaire-tourisme.com/> consulté le 16 janvier 2023.

<sup>13</sup> Entretien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Nazaire, 23 mars 2022.

<sup>14</sup> Site Internet de l'office de tourisme de Saint-Nazaire : <https://www.saint-nazaire-tourisme.com/> consulté le 16 janvier 2023.

reconstruction qui produit aussi un paysage caractéristique sur lequel l'action publique est plus facile à mettre en œuvre.

## II – Angers et « l'invisibilisation » définitive des paysages de l'industrie

Quiconque s'intéressant aux paysages de l'industrie ne songe pas d'emblée à Angers comme l'une des villes françaises caractéristiques en la matière. Cette ville de taille moyenne (un peu moins de 160.000 habitants en 2023 pour un peu plus de la moitié il y a cent ans) n'a pas bénéficié des grands sites industriels de villes comme celles du nord, de Lyon ou de Rouen par exemple. Pourtant, la préfecture du Maine-et-Loire a bien connu différentes phases historiques de développement industriel, construisant au fil des siècles un maillage urbain relativement dense d'ateliers, entrepôts et usines, pour une part liée à la transformation du chanvre pour la production de cordes, ficelles, sacs ou toiles (à voile en particulier). C'est précisément dans cette activité que la ville d'Angers a connu le développement spectaculaire d'une industrie que son expansion et sa diversification ont promu au début du XX<sup>e</sup> siècle comme première industrie de France, et peut être même d'Europe, pour la transformation du chanvre<sup>15</sup>. Ce sera la plus grande industrie d'Angers entre 1900 et 1950. Son fondateur, Julien Bessonneau, administrateur hors pair, réussira à rassembler en 1901 toutes les entreprises textiles angevines en une seule entreprise : la Société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers. Il s'agira alors d'un véritable empire industriel, qui intégrera une fabrique de câbles métalliques, une aciérie et des ateliers de bois qui produiront des maisons démontables. Dopés par les commandes de la Première Guerre mondiale, « en 1919, à leur apogée, les établissements Bessonneau sont devenus tentaculaires : soixante hectares d'usines, six kilomètres de voies, une gare de triage et une population ouvrière de 10.078 salariés »<sup>16</sup>. C'est donc peu dire que cet empire industriel a façonné le paysage urbain d'Angers durant des décennies. Quelles traces de ces paysages industriels la capitale de l'Anjou a-t-elle gardé ? Soixante ans après la fermeture de cette immense industrie, le diagnostic est sans équivoque : une table rase... Cette expression, retenue par Vincent Veschambre dès 2002, résume parfaitement les choix politiques patrimoniaux de la ville d'Angers. Cette dernière, particulièrement riche de monuments historiques plus anciens et relevant d'autres typologies (patrimoines religieux, militaires, civils, résidentiels), a opté durant les années 1950 à 1970 pour un effacement des traces de cette histoire industrielle au profit des patrimoines classiques : « la prise en compte de la mémoire ouvrière, de la mémoire des plus pauvres comme à Angers, ne va pas de soi et heurte une conception politique dominante, où le patrimoine (notamment dans les espaces centraux), doit être porteur d'une vision lisse et glorieuse d'un passé consensuel » (Veschambre, 2002, p. 73). Le constat scientifique effectué par Vincent Veschambre il y a vingt ans n'a pas été inversé par l'évolution de certaines politiques en matière d'urbanisme et de patrimoines, telles qu'évoquée en introduction. Il est évident que l'immense majorité des immeubles ou espaces industriels massivement détruits ne pouvaient renaître de leurs décombres. Mais qu'advient-il de ce qui reste ? Plusieurs indicateurs attestent de la même politique qu'il y a cinquante ans : l'élimination de toute trace de cette histoire industrielle. Le paysage urbain angevin devient donc amnésique de cette histoire sociale, ouvrière et immobilière. Trois exemples témoignent de l'achèvement de cette logique de *tabula rasa* : la non-protection des derniers ateliers et entrepôts, la destruction programmée de l'avant-dernier vestige de l'empire Bessonneau et le type de rénovation imposé à la dernière usine du centre-ville, l'ancienne distillerie Cointreau.

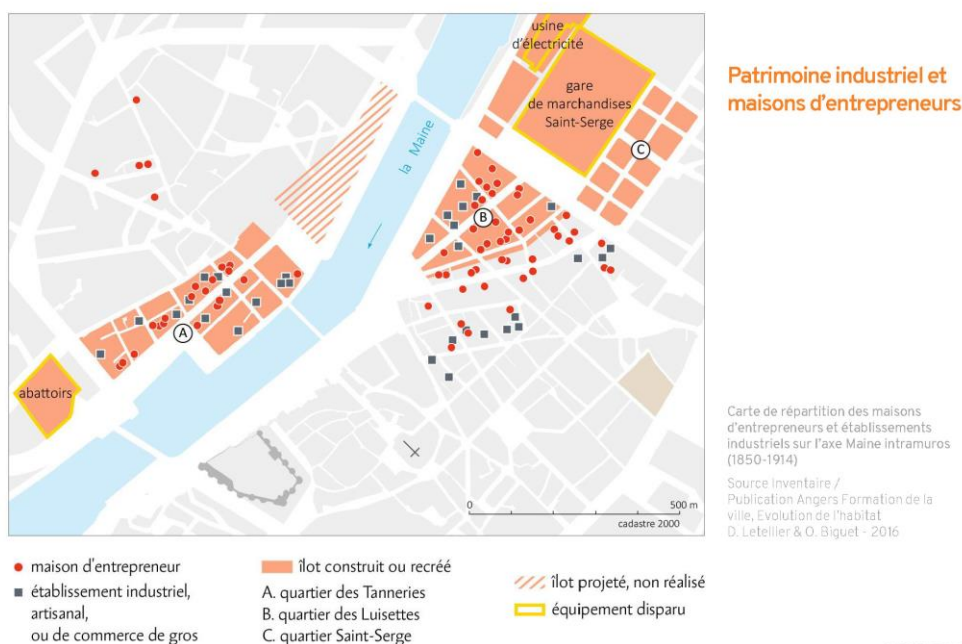
Tout d'abord, la ville semble souhaiter ne pas protéger les rares reliques de l'activité industrielle parmi les plus anciennes de la ville, celle des ateliers textiles disséminée pour l'essentiel dans deux

---

<sup>15</sup> Lenel F. et Potiron S., *Historique des manufactures et usines de la société Bessonneau (1750-1920)*, Angers, éd. de l'Ouest 1920, 311 p. ; Bouvet Jacques, *Bessonneau – Angers, Société des études angevines*, 2002, 251 p.

<sup>16</sup> Sylvain Bertholdi, « De sac et de corde : Bessonneau à Angers », *chron. historique, Vivre à Angers*, n° 337, oct. 2009.

quartiers centraux (Thiers-Boisnet et la Doutre). Subsistent en effet dans ce périmètre centré sur la Maine un certain nombre d'ateliers, d'entrepôts et de maisons de patrons ; un patrimoine industriel transparent qui peine à faire paysage industriel dans la ville tant les immeubles concernés se font discrets. Rien à voir par conséquent avec le patrimoine industriel monumental comme celui de Nantes, sa voisine. Pour autant ces traces industrielles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles existent encore, et la ville possède actuellement les moyens de les inventorier et de les protéger. En effet, depuis janvier 2019, Angers est dotée d'un site patrimonial remarquable (SPR), le premier créé en France à la suite de la loi du 7 juillet 2016 créant formellement ce nouvel outil réglementaire au sein du code du patrimoine. Sous couvert de simplification du droit, cette loi dite LCAP a rassemblé les anciens outils d'urbanisme patrimonial sous la seule étiquette de SPR. En réalité, cette réforme en trompe-l'œil laisse bien subsister les deux régimes juridiques antérieurs principaux : celui des secteurs sauvegardés créés en 1962 par André Malraux et celui des ZPPAUP<sup>17</sup> puis des AVAP<sup>18</sup> établi de 1983 à 2010. À ce titre, la loi maintient peu ou prou les documents de gestion prévalant dans les deux catégories : plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour les premiers, règlements de ZPPAUP ou d'AVAP pour les seconds devenant pour les créations de SPR optant pour cette seconde option des PVAP. La ville d'Angers aura les deux : un PSMV pour son centre historique, comme l'aurait été un secteur sauvegardé avant 2016, et deux PVAP correspondant à deux grands secteurs paysagers (l'un urbain, l'autre naturel). Pour y parvenir, la ville d'Angers a mis à l'étude son PSMV depuis 2019. Un cabinet d'architectes du patrimoine (l'agence Paume) a été missionné pour faire l'inventaire patrimonial le plus fin possible du centre historique. Les deux quartiers précités, comportant toujours des éléments de l'histoire industrielle du textile en particulier, sont compris dans le périmètre d'étude. En s'appuyant sur une première étude menée par le service de l'inventaire de la ville d'Angers, l'agence Paume a ainsi relevé plusieurs dizaines d'immeubles relevant du patrimoine industriel, mais aussi artisanal (Carte 1).



Carte 1 : implantation des éléments de patrimoine industriel dans le centre d'Angers (auteur : agence Paume sur la base d'une étude de l'inventaire par D. Letellier et O. Biguet)

<sup>17</sup> Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

<sup>18</sup> Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



Proposés aux élus lorsque ces immeubles peuvent encore présenter des qualités historiques et architecturales, la ville a choisi de ne pas les retenir dans la liste des immeubles protégés. L'entretien réalisé avec la chargée d'études a permis d'éclairer le raisonnement retenu par les élus : ils n'affichent aucune hostilité ou allergie de principe pour ces reliques de l'histoire industrielle d'Angers, mais ils appliquent un raisonnement purement matérialiste d'opportunité foncière. En effet, la taille de ces immeubles, et leur forme urbaine rentrant en cœur d'îlot, ne faciliteraient pas leur rénovation en immeuble de logements ; il est alors plus simple d'attendre des projets de promoteurs, parfois sur plusieurs parcelles, privilégiant la démolition. La politique de l'effacement de l'histoire industrielle d'Angers a donc encore de beaux jours devant elle.

Cela se vérifie également avec le dernier épisode en date de l'invisibilisation de la grande saga Bessonneau. Malgré la destruction massive quelques années après leur fermeture en 1966 de « cette ville dans la ville » que constituait l'immense emprise foncière des établissements Bessonneau, les bulldozers ont épargné quelques très rares objets<sup>19</sup>, souvent décentrés du site principal<sup>20</sup>, sauf pour l'un d'entre eux : il s'agit de la première salle de sports de la ville, livrée en même temps que l'entreprise Bessonneau « crée le Club sportif Bessonneau, devenu en 1924 Club sportif Julien-Bessonneau, puis Club sportif Jean-Bouin deux ans plus tard. Il dispose d'une magnifique salle, construite en 1910-1911 avenue Montaigne : la première salle de sport de la ville. Employés et ouvriers y sont admis gratuitement de 13 à 20 ans. Ils n'ont qu'un pas à faire pour s'entraîner : elle est située au cœur de l'usine, en face du peignage et des magasins à chanvre, à côté de l'atelier de préparation des étoupes »<sup>21</sup>. La salle de tennis l'ayant accompagnée avait déjà été détruite, mais cette salle est toujours présente avenue Montaigne et reste l'ultime symbole des soixante hectares des établissements Bessonneau. La ville, qui en était devenue propriétaire, a pourtant fait le choix de la détruire, au profit de l'un des lauréats de l'appel à projet urbain innovant « Imagine Angers » (Photographie 3) : Angers a effectivement proposé six sites pour un urbanisme de projet partiellement libéré des contraintes réglementaires du PLUi. Le projet « Climax » est retenu pour le site de l'avenue Montaigne et fait table rase de cette salle historique. Pourtant, « deux architectes ont proposé des alternatives à la démolition de la salle Bessonneau rebaptisée en 1983 Valentin-Cailleau. En vain. Ce gymnase, héritage de l'empire Bessonneau, est condamné par un projet de ferme urbaine »<sup>22</sup>. Effet de mode, renouvellement urbain innovant ou amnésie urbaine ? Le message envoyé est quoi qu'il en soit très clair.

---

<sup>19</sup> Il reste également ce que l'on appelle « l'hôtel Bessonneau », un hôtel particulier racheté par Julien Bessonneau en 1883, qui lui donne son nom, et inscrit aux monuments historiques en 1994.

<sup>20</sup> Comme les anciens magasins généraux.

<sup>21</sup> Sylvain Bertholdi, *La 1<sup>ère</sup> salle de sports*, chron. Historique, *Vivre à Angers*, n° 357, nov. 2011.

<sup>22</sup> « Angers. Future démolition de la salle Bessonneau : un pan de l'histoire de la ville va tomber », *Ouest France* du 3 février 2021.



Photographie 3 : ancienne salle de sports Bessonneau avec permis de démolir et visuel du futur projet « Imagine Angers » (crédit : Arnaud de Lajartre)

Enfin il semble intéressant de se pencher sur le sort de la dernière usine située en plein centre-ville d'Angers : l'ancienne distillerie des usines Cointreau, fleuron mondialement connu de l'industrie des liqueurs. Cette usine dite des Luisettes fut installée dès le XIX<sup>e</sup> siècle, place Molière, en bord de Maine. Le bâtiment fera l'objet de nombreuses transformations et extensions, entre 1857 pour les premières pierres et 1959. L'immeuble tel qu'il se présente aujourd'hui, en béton et appareillage de briques, résulte principalement de plusieurs phases de construction entre 1936 et 1959<sup>23</sup>, inscrivant l'édifice existant dans le champ d'une architecture industrielle moderne de l'entre-deux guerres. S'il n'est pas inscrit par l'État à l'inventaire des Monuments historiques, l'usine Cointreau des Luisettes se trouve identifiée dans l'annexe Patrimoine du PLUi d'Angers Loire Métropole et bénéficie par conséquent d'un certain niveau de protection accordé par les effets de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme et le règlement contenant l'inventaire patrimonial. Cette usine s'avère être le seul élément de patrimoine industriel relevé par le document d'urbanisme pour toute la ville d'Angers. Pour autant, cette relative protection ne sanctuarise nullement l'immeuble, au point que le bâtiment fait actuellement l'objet d'un important projet de rénovation (Photographie 4), porté par le Crédit Mutuel propriétaire des lieux depuis 1972 et qui y a fait son siège départemental.

<sup>23</sup> Voir la fiche d'inventaire sur la base POP (Mérimée) : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA49006879>



Photographie 4 : ancienne usine Cointreau des Luisettes en pleine transformation avec surélévation sur 3 niveaux (crédit : Arnaud de Lajartre)

Si les éléments intérieurs seront préservés (et même en partie restaurés – grand escalier, rotonde et salle des alambics), tout comme en extérieur les façades en brique, le bâtiment sera quand même surélevé sur trois niveaux en architecture bois, comprenant quarante appartements de standing (de 65 à 200 m<sup>2</sup>, vendus jusqu'à 1,4 million d'euros). Le toit accueillera par ailleurs un *roof top* avec espace de restauration permettant d'admirer les vues sur le paysage urbain historique de la ville : la cité et le château d'Angers en *skyline*. Ainsi se poursuit la vie d'une usine, fut un temps emplie d'ouvriers, et dont la transformation oublie de rappeler ce passé pour seulement donner à voir du haut des appartements de standing le seul patrimoine dont s'honore la ville... L'analyse de Vincent Veschambre résonne encore fermement aujourd'hui : « alors que les groupes sociaux dominants peuvent matérialiser leur position sociale dans les espaces les plus prestigieux, les groupes dominés ne laissent que peu de traces patrimonialisables, c'est-à-dire foncièrement valorisantes » (Veschambre, 2002, p. 70).

### III – Nantes et l'intégration des paysages de l'industrie dans le renouvellement urbain

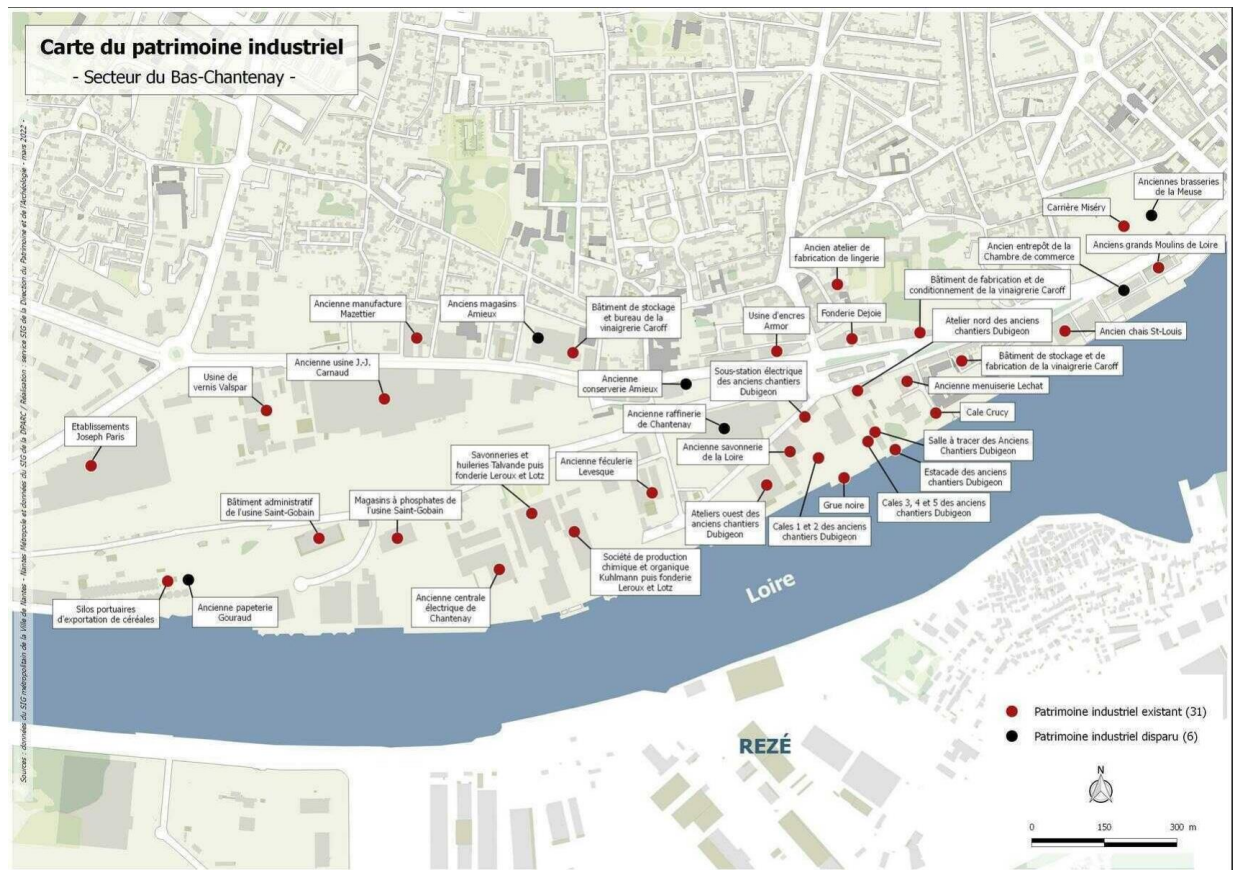
Si la richesse architecturale et urbaine de Nantes révèle des phases historiques variées, du château d'Anne de Bretagne jusqu'aux hôtels particuliers des armateurs nantais de la traite négrière, les héritages industriels ne sont pas en reste. En effet, comme l'affirme le site « Nantes Patrimonia », la capitale des Pays de la Loire « est le centre industriel le plus important de l'ouest de la France depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Bâtiments de productions industrielles, architectures et aménagements portuaires, infrastructures ferroviaires et routières : ce patrimoine tant matériel que mémoriel confère à la ville une atmosphère unique ». Cette atmosphère tient à la conservation dans le tissu urbain de Nantes d'un certain nombre d'immeubles ou d'ensembles, désaffectés ou parfois encore en activités, contribuant à créer un paysage industriel urbain caractéristique de certains quartiers. Cette politique de conservation des traces de l'histoire industrielle n'est pas récente, puisqu'elle débute dès le projet de reconversion de la Manufacture des tabacs (construite en 1865) initié à la fin des années 1970 et achevé en 1983. D'autres bâtiments emblématiques suivront, comme par exemple l'usine LU (Lefebvre Utile) devenu Lieu Unique, restaurant, salle de concerts et d'expositions. Au-delà d'édifices emblématiques, marquant le paysage urbain par leur monumentalité mais aussi certainement leur valeur plastique, Nantes va aussi aborder la place du paysage industriel dans son

renouvellement urbain à l'échelle de quartiers entiers. Tel fut le cas pour l'île de Nantes, dont deux grands ensembles industriels ont été partiellement conservés dans le cadre de son réaménagement par la société d'aménagement : les halles Alstom et les chantiers navals. Malgré la construction de très nombreux nouveaux immeubles sur ce vaste espace compris entre deux bras de Loire, la reconversion de ces deux grands ensembles industriels cristallise aujourd'hui l'histoire industrielle d'une métropole en pleine expansion urbaine, déjà documentée par de nombreux auteurs. Elle sert également la politique de promotion touristique du territoire, la grande halle des chantiers navals abritant le fameux éléphant des Machines de l'île, ainsi que leur espace d'exposition. Les « machines » restent donc bien présentes dans ce haut lieu de l'industrie nantaise (douloureusement marquée par la fermeture des chantiers dans les années 1980), comme en témoignent les grues Titan : ces géants métalliques marquent tellement le paysage urbain des bords de Loire qu'ils en sont devenus un symbole dans le marketing territorial de la collectivité ; cependant l'État a lui-même jugé scientifiquement pertinent de les protéger en accordant à ces grues Titan le statut de Monument historique, comme objets mobiliers (la grue grise classée en 2005, puis l'emblématique grue jaune inscrite en 2018).

En même temps que cette dernière, l'État a également inscrit comme Monument historique une troisième grue, mais cette fois sur la rive droite de la Loire dans le quartier du bas Chantenay ; cette grue noire, caractérisée par un portique dissymétrique, matérialise aussi, face à l'île de Nantes, un symbole du passé industriel de ce quartier en plein renouvellement urbain. En effet, d'ici 2030, Nantes Métropole projette d'y aménager 200 hectares et 3 kilomètres de rives. Il s'agit du projet phare de la ville, mais d'un projet affirmant ne pas vouloir oublier son histoire industrielle, particulièrement visible sur ce site, mais aussi bien documentée depuis une dizaine d'année : « l'inventaire réalisé au début des années 2010 par les chercheurs de la Région Pays de la Loire a permis à la collectivité et ses habitants de mieux comprendre et appréhender l'évolution du secteur industriel du Bas-Chantenay, particulièrement dynamique des années 1830 aux années 1970 »<sup>24</sup>. Ce sont d'abord les industries du raffinage du sucre, de la savonnerie, de la métallurgie et de la ferblanterie, des conserves alimentaires, et l'industrie chimique qui vont trouver place dans cette grande prairie du bas Chantenay, à la suite du décret impérial de 1810 sur l'insalubrité des manufactures et ateliers. Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle, les industries du Bas-Chantenay fournissent du travail à un nombre d'ouvriers estimé entre 2.500 et 4.000. S'ajoutent aux industries d'origine les chantiers navals, ainsi que les filières qui leur sont nécessaires, comme par exemple la fabrique de mâtures, la chaudronnerie, la forge ou la construction métallique. Si les anciens chantiers navals Dubigeon (artisans du Belem en 1896) se sont arrêtés en 1969, l'une de ces entreprises de construction métallique (Joseph Paris, installée en 1911) comme la fonderie Dejoie (années 1920) sont toujours en activité. Le Bas Chantenay possède donc à la fois un imposant passé industriel mais aussi, encore aujourd'hui, plusieurs industries en activité perpétuant cette histoire ouvrière sur le site (Carte 2).

---

<sup>24</sup> Nantes Patrimonia – Patrimoine industriel 3<sup>ème</sup> volet) : <https://patrimonia.nantes.fr/home/actualites/dossier--patrimoine-industriel-3.html>



Carte 2 : carte du patrimoine industriel dans le secteur du bas Chantenay  
(auteur : Pierre Fauvel - Direction du patrimoine et de l'archéologie – Ville de Nantes)

Malgré les besoins fonciers énormes d'une ville, et d'une métropole, en pleine expansion, la collectivité a choisi, une fois encore, de parier sur le maintien de ce patrimoine industriel<sup>25</sup>. Elle l'a fait en inscrivant une partie des immeubles concernés (l'ancienne usine électrique, les cinq cales, la salle à tracer et la grue noire des chantiers navals Dubigeon) dans sa planification urbaine, mais aussi en favorisant la reconversion de ces bâtiments dans une logique économique ou stratégique : ainsi la salle à tracer doit être occupée par une agence d'architectes mais aussi, sur trois étages, par une importante brasserie.

<sup>25</sup> « Nantes. Le Bas Chantenay gardera son passé industriel », *Ouest France* du 25 mars 2018.



Photographie 5 : Cale des chantiers navals Dubigeon, dans le quartier du bas Chantenay, avec panneau d'information sur les patrimoines industriels (crédit : Arnaud de Lajartre)

Sur l'une des cales, celle du chantier de l'Esclain, viendront s'arrêter les navettes fluviales prévues parmi les mobilités reliant ce quartier à la ville. L'imposante usine électrique, typique par ses briques rouges, accueillera quant à elle un nouveau pôle industriel dédié au nautisme et aux énergies marines. Comme l'exprime l'architecte Bernard Reichein, dont l'agence a été missionnée par Nantes Métropole pour le plan guide du Bas Chantenay, « il y a une grande nécessité de protéger ce patrimoine et de (ré)insérer dans le projet les patrimoines de l'industrie qui marquent ce territoire. Je pense que le lieu de la mémoire est un élément important ». Une mémoire conservée non seulement par un paysage industriel urbain formant la *skyline* des bords de Loire et dont la grue noire monument historique représente un nouveau « totem » (Veschambre, 2014) esthétisant de la ville, mais aussi une mémoire de l'histoire industrielle vivante par le maintien ou le retour d'activités industrielles (mais pas seulement) dans les immeubles patrimonialisés.

La ville de Nantes s'est aussi confrontée à cette mémoire industrielle sur un autre site majeur : celui des Batignolles. Ce dernier constitue le seul quartier industriel éloigné de la Loire, près de la route de Paris. Centré sur un imposant site de construction de locomotives (onze nefs), cet ensemble industriel a également généré ses cités ouvrières, effacées aujourd'hui par le renouvellement urbain des années 1960 ; pendant près de cinquante ans, autour des logements en bois (pour partis fabriqués par les établissements angevins Bessonneau), « les ouvriers et leur famille disposent du nécessaire pour travailler, être éduqués, se soigner et se divertir : une école, une église, un centre d'apprentissage, des commerces, un dispensaire ou encore un cinéma sont construits au fil des années »<sup>26</sup>. Rien ne reste... En revanche, l'usine elle-même, construite entre 1918 et 1919, est intacte, tout du moins dans la

<sup>26</sup> Nantes Patrimonia ; dossier sur les Batignolles : <https://patrimonia.nantes.fr/home/actualites/dossier--batignolles.html>

structure de ses nefs (nef de montage, entourée des nefs de chaudronnerie et de mécanique et du magasin central) et de bâtiments adjacents (ponts roulants, ateliers pour apprentis, bureaux d'administration). Elle ne fermera ses portes qu'en 1984, à la mort de Creusot Loire devenue propriétaire de l'usine, après une histoire nourrie de luttes sociales, dans une entreprise s'étant diversifiée à partir des années 1950 de la fabrication des locomotives Pacific vers la fabrication de tourelles de char, tubes lance-torpilles, chariots élévateurs et tracteurs forestiers, pompes centrifuges et rotatives d'imprimerie. Lorsque Creusot Loire arrête son activité, le site est démembré en trois unités autonomes, Rockwell Systèmes Graphiques (rotatives), Batignolles Technologies thermiques (aéroréfrigérants et échangeurs) et Worthington-Batignolles (pompes centrifuges), occupant moins de 500 personnes. Encore aujourd'hui, certaines des halles hébergent des activités de production. Cet ensemble industriel exceptionnel avait été répertorié par le CILAC en 2001 parmi les vingt sites industriels majeurs à protéger en urgence<sup>27</sup>. La ville de Nantes n'est pas restée sourde à cet enjeu, en l'inscrivant dans son document d'urbanisme – le PLUM – parmi les éléments patrimoniaux devant être protégés. Néanmoins, elle n'a pas souhaité inscrire la totalité du site des Batignolles, réservant la protection – pourtant relative – accordée par l'identification au titre de l'article L. 151-19, à seulement trois des nefs de cet ensemble, et, selon l'expertise apportée par la DRAC, pas forcément les nefs les plus intéressantes. N'y figure pas en particulier la nef centrale, baptisée par les ouvriers la « Cathédrale » (128 mètres de long / 20 mètres de haut – Photographie 6)



Photographie 6 : Grande nef (surnommée « la Cathédrale » par les ouvriers) de l'usine de Batignolles, actuellement occupée par l'entreprise Kelvion (crédit : Arnaud de Lajartre)

Dans un quartier soumis à une très forte pression foncière, la ville souhaitait de toute évidence éviter de surprotéger une vaste emprise foncière comme celle des Batignolles ; sans forcément envisager que certaines nefs soient détruites (mais rien n'était garanti), il fallait visiblement laisser les mains libres aux investisseurs publics et privés. Mais finalement le paysage urbain de ce quartier gardera cette mémoire industrielle monumentale : par arrêté du 22 août 2022, « l'État, en lien avec les collectivités locales, les associations patrimoniales attachées à la protection du site et les propriétaires

<sup>27</sup> « En urgence, 20 sites à protéger », *L'archéologie industrielle en France*, CILAC, n° 38, juin 2001.

actuels, a inscrit au titre des monuments historiques la majeure partie de l'usine des Batignolles : dix nefs dont trois protégées en intégralité et les autres pour leurs façades et toitures, les trois bâtiments en sheds situés entre les nefs, les portiques extérieurs, un pont roulant intérieur, les façades et toitures du centre de documentation ainsi que le monument aux morts »<sup>28</sup>. Cette protection permettra d'encadrer et d'accompagner les travaux de restauration et d'entretien, mais aussi de transformation intérieure des nefs, dans un souci de préservation architecturale et mémorielle.

En définitive, ces trois villes des Pays de la Loire, malgré leur proximité géographique, présentent des politiques paysagères urbaines reliées au patrimoine industriel (mais aussi aux activités économiques qui y perdurent) pour le moins contrastées : d'un paysage urbain amnésique vis-à-vis d'un patrimoine industriel volontairement et définitivement invisibilisé à Angers, à un paysage industriel nazairien puissamment capté par l'activité économique au point de recycler en permanence son propre patrimoine industriel, on observe finalement deux territoires faisant de façons différentes peu de place à la fabrique du paysage industriel par la conservation de ses éléments patrimoniaux. Dans un cas comme dans l'autre, les objets disparaissent selon les besoins de production (de paquebots à saint Nazaire ou de logements à Angers). Seule la ville de Nantes semble continuer, parfois non sans ambiguïté (site des Batignolles) cette politique de conciliation entre rénovation urbaine et conservation de paysages industriels présentés comme une partie de l'identité de certains quartiers de bords de Loire (l'île de Nantes, et aujourd'hui le bas Chantenay). Il restera à observer comment l'injonction légale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), obligeant les collectivités à diminuer de moitié leur consommation foncière d'ici 2031, impactera l'occupation foncière urbaine, et ce faisant le niveau de densification de ces paysages industriels.

## Bibliographie

Bergeron Louis et Dorel-Ferré Gracia, 1996, *Le patrimoine industriel : un nouveau territoire*, APIC

Coëffé Vincent et Morice Jean-René, 2013, « Patrimoine et création dans la fabrique territoriale : l'estuaire ligérien ou la construction d'un territoire métropolitain », p. 77-88, *Noroi*, n°228

Colin Clément, Baron-Yelles Nacima, Kerouanton Jean-Louis, 2013, « Les ambiguïtés de la construction patrimoniale d'une industrie en activité. Le cas de la centrale thermique de Cordemais », p. 65-78, *Noroi*, n°228

De Lajartre Arnaud et Gigot Mathieu, 2021, « La protection du patrimoine culturel par un outil réglementaire de proximité : le plan local d'urbanisme patrimonial », p. 589-604, in Aubin Emmanuel (dir.), *Droits, protections, proximité : mélanges en l'honneur d'Hervé Rihal*, Poitiers, Presses universitaires juridiques de Poitiers, 702 p.

Del Biondo Lucas et Edelblutte Simon, 2016, « Le paysage des anciennes villes-usines européennes ; un nouveau patrimoine entre négation, alibi, reconnaissance et complexité des jeux d'acteurs », p. 466-489, *Annales de géographie*, n°711

---

<sup>28</sup> Nantes Patrimonia : <https://patrimonia.nantes.fr/home/actualites/usine-des-batignolles-protgee-a.html>



Gigot Mathieu, Jacquot Sébastien, Marchand Julie et Veschambre Vincent, 2023, « Le plan local d'urbanisme : un champ d'extension de la politique patrimoniale ». *Territoire en mouvement*, n°56

Gigot Mathieu et De Lajartre Arnaud, 2018, « Le plan local d'urbanisme français : un instrument orienté de pédagogie citoyenne du paysage ». *Projets de paysage*, n°18

Heinich Nathalie, 2014, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 285 p.

Houllier-Guibert Charles-Édouard et Mortelette Camille, 2020, « La patrimonialisation de l'héritage industriel comme stratégie de valorisation. Vers la généralisation d'une idéologie patrimoniale », p. 217-234, *Ethnologues*, vol. 42, n°1-2

Morisset K. Lucie, 2012, « Le patrimoine et ses limites », p. 57-62, *Hermès, la revue*, n°63

Prost Philippe et Monsaingeon Lucas, 2020, « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, un patrimoine évolutif vivant », *Les cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n°7

Veschambre Vincent, 2002, « Une mémoire urbaine socialement sélective : Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les annales de la recherche urbaine*, n°92, p. 65-73

Veschambre Vincent, 2014, « La cheminée d'usine entre "totem et tabou" : effacement versus appropriation d'un symbole du passé industriel », *L'homme et la société*, n°2, p. 49 à 68

\*\*\*